



# Rapport d'audit

## Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Strassen

Exercice : 2022

Date de création : 06.03.2023



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

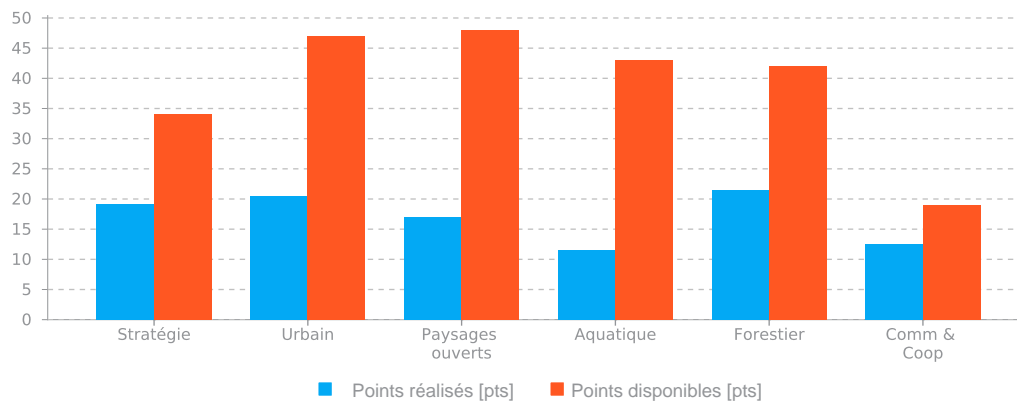


## Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

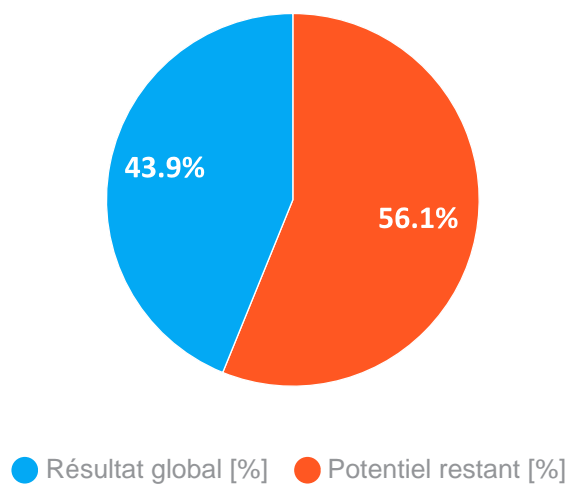
**Points obtenus : 102.2**

**Pourcentage : 43.86 %**

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



## Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>La stratégie ci-jointe "1.1 Strassen\_Kommunale Strategie für Umweltschutz\_Gemeng Stroossen\_Final.pdf" fut délibérée au conseil communal récemment. La délibération n'étant pas encore mise en forme, elle sera présentée lors de l'audit.</p>

- Pièces justificatives :
  - 1.1.1 Strassen\_Kommunale Strategie f\_r Umweltschutz\_Gemeng Stroossen\_Final.pdf

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 1,6 %
- Numérateur : 659005.92
- Dénominateur : 4.106303022E7
- Points : 3.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

Bitte die Liste noch einmal überarbeiten unter Berücksichtigung der Punkte, die in der Bewertungshilfe genannt sind. insbesondere fällt mir auf:

Mir ist nicht bekannt, dass ein Teil der allgemeinen Betriebs- und Unterhaltskosten der Gemeinde (Fournitures de bureau, Eau/Energie destinée à la consommation propre, entretien etc. - Véhicules, IT, Copieurs, etc.) hier angerechnet werden kann.

Bei anderen Punkten sind die Ausgaben nicht spezifiziert (communication, publicité, entretien des parcs et espaces verts, achats de plantations, nur um einige Beispiele zu nennen), so dass nicht ersichtlich ist, inwiefern es um Massnahmen zum Natur- und Wasserschutz geht.

Der Unterhalt der Beleuchtung ist nicht anrechenbar, jedoch die Erneuerung hin zu einer tierfreundlichen Beleuchtung. Hier wär es einfacher (falls vorhanden), den Beschluss des Gemeinderats zu dieser Massnahme mit Budget und Schlussrechnung einzureichen.

CIGL sind Beschäftigungsmassnahmen, aber nicht ausschliesslich für Natur- und Wasserschutz, soweit ich weiss. Bitte im Audit spezifizieren.

Unter Domaine forestier 2021 sind die "Achats de plantations" und die "Frais liés au PEFC" anrechenbar.

Diese Liste ist nicht komplett, sondern dient dazu, zu zeigen, in welche Richtung die Auswertung erfolgen sollte.

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Nach Abstimmung innerhalb des Audits wurde eine neue Tabelle zur Verfügung gestellt:

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 5.0)

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.Statuts 2018.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.1.5.PNG

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

<p>En pièce jointe, l'arrêt ministériel définissant l'appartenance de la commune de Strassen à la COFIL Mamer-Aisdall-Gréngewald "COFIL N2000\_Mamer-Aisdall-Gréngewald\_Arrêté ministériel du 12 mai 2020 .pdf" et les listes de présences des réunions du COFIL montrant la présence du représentant de la commune de Strassen à chaque réunion.</p>

- Pièces justificatives :
  - 1.COFIL N2000\_Mamer-Aisdall-Gréngewald\_Arr\_t\_minist\_riel du 12 mai 2020 .pdf
  - 2.Liste de pr\_sences\_COFIL\_1re\_r\_union.pdf
  - 3.Liste de pr\_sences\_COFIL\_2ieme\_r\_union.pdf
  - 4.Liste de pr\_sences\_COFIL\_3ieme\_r\_union.pdf

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 40,18 %
- Numérateur : 426.05
- Dénominateur : 1060.32
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>Voir "Tabelle 1" du document ci-joint.</p>
- Pièces justificatives :
  - 1.EVAL\_NATURPAKT\_GIS\_Flaechenauswertungen\_Gruppe4\_Sicono.pdf

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 471,5 Unité
- Numérateur : 15.9
- Dénominateur : 392
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

<p>Les chiffres fournis par Klima Agence se trouvent dans le document "EVAL\_NATURPAKT\_GIS\_Flaechenauswertungen\_Gruppe4\_Sicona.pdf" au tableau 2, joint ci-dessous.</p>

- Pièces justificatives :
  - 1.EVAL\_NATURPAKT\_GIS\_Flaechenauswertungen\_Gruppe4\_Sicona.pdf

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 1060.32
- Points : 0.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 0 Unité
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 0
- Points : 0.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

## 2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 9,06 %
- Numérateur : 4.42
- Dénominateur : 48.8
- Points : 4.5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

<p>La carte "2.1\_Strassen.pdf" représentant les biotopes en milieu urbain sur les propriétés communales fut élaborée sur base, de données concernant les propriétés de la commune, obtenues par l'Administration du cadastre et de la topographie d'une part et du PAG disponible sur la page <a href="https://data.public.lu/fr/datasets/pag-strassen/" rel="noopener noreferrer" target="\_blank">PAG Strassen - Portail Open Data (public.lu)</a> d'autre part.</p><p>Les propriétés communales de Strassen se trouvent dans le shapefile "Strassen\_Gembesetz.shp" joint dans le dossier compressé "2.1\_Strassen.zip".</p><p>Les biotopes furent sélectionnées sur base du PAG obtenu via <a href="https://data.public.lu/fr/datasets/pag-strassen/" rel="noopener noreferrer" target="\_blank">PAG Strassen - Portail Open Data (public.lu)</a>, en téléchargeant le dossier compressé "pag-c006.zip", puis en ouvrant le fichier "pag\_C006.gml" dans QGIS, puis dans les couches affichées, la couche "INFO SUPP POLY" contient les biotopes et les habitats se référant à l'article 17 et 21 de la "Loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles". Seules les biotopes, càd. les entités identifiés par "B" sous la colonne "CODE" de la table d'attributs; se trouvant sur des propriétés communales furent retenues pour l'évaluation de la mesure et enregistrées dans le shapefile "Strassen\_biotopes\_prop\_urb.shp" joint dans le dossier compressé "2.1\_Strassen.zip".</p><p>L'évaluation de la mesure 2.1 est effectuée dans "2.1\_Calcul.xlsx" joint ci-dessous, sur base des tables d'attributs des shapefiles joints. </p>

- Pièces justificatives :
  - 1.2.1\_Strassen.pdf
  - 2.2.1\_Calcul.xlsx
  - 3.2.1\_Strassen.zip

## 2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :  
<p>La partie graphique du PAG est disponible sur geoportail.lu et les biotopes y sont représentés.</p>
- Pièces justificatives :

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :



2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

<p>La délibération type "2.7\_Neupflanzungen am Siidlungsraum.docx" jointe ci-dessous fut fournie à la commune. Une version adaptée par le secrétaire communal fut délibérée au conseil communal récemment. La délibération n'étant pas encore mise en forme, elle sera présentée lors de l'audit.</p>

- Pièces justificatives :
  - 1.2.7\_Neupflanzungen am Siidlungsraum.docx

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

## 2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 1 Unité
- Points : 1.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
<p>Mesures mises en place par le SICONA dans l'église de Strassen.</p>
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :  
Welche Massnahmen werden durchgeführt? Gibt es einen Bericht, eine Studie oder Fotos?
  2. Réponse de la commune :  
Mesure mise en place par le SICONA dans l'église de Strassen. Le tableau du suivi de chauves souris est joint ci-dessous. Des photos de la mesure seront présentées lors de l'audit.
  3. Avis final :  
ok: 2 Dachluken zu Fledermausgauben umgebaut und verdunkelt; 3 weitere Luken abgedunkelt
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

## 2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur : 5,88 %
- Numérateur : 2
- Dénominateur : 34
- Points : 2.9
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :  
1.2.11\_L\_scht Gemengengebaier mat Dachbegr\_nung.xlsx

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scillées ou partiellement scillées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur : 10 %
- Numérateur : 10
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>La délibération type "2.13\_Onversigelt Verkéiersflächen.docx" jointe ci-dessous fut fournie à la commune. Une version adaptée par le secrétaire communal fut délibérée au conseil communal récemment. La délibération n'étant pas encore mise en forme, elle sera présentée lors de l'audit.</p>

- Pièces justificatives :  
1.2.13\_Onversigelt Verk\_iersfl\_chen.docx

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>Dans la partie écrite du PAG (<a href="https://www.strassen.lu/media/60a6225c341ae\_pag-pe-210423.pdf" rel="noopener noreferrer" target="\_blank">PAG PE 210423</a>), l'article répondant à cette mesure est "Art.17.1 Servitude "urbanisation - espace vert" (EV)" à la page 20/30 du document. Les zones correspondantes sont consultables sur la partie graphique du PAG (<a href="https://www.strassen.lu/media/60a6225c14db5\_pag\_a1\_10000\_20210426.pdf" rel="noopener noreferrer" target="\_blank">PAG A1 10000 20210426</a>). Les fichiers n'ont pas pu être placés sur SIGINOVA du à la limitation de volume de fichier de 5MB, donc une capture d'écran avec les zones correspondantes marquées fut jointe ci-dessous.</p>

- Pièces justificatives :  
1.2.14\_Strassen.PNG

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.R\_glem Int Jardin.docx

- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :

Die erste Datei kann ich leider nicht öffnen. Bitte im Audit zeigen.
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :

ok
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, réglementation des bâtisses ou incitations financières
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>La commune sensibilise ses citoyens sur la thématique de l'aménagement extensif des espaces verts (privés), en partageant des matériaux d'informations relevant du Ministère de l'environnement (Ministère de l'Environnement- Brennesselen\_310522.PNG) et en offrant la possibilité à ses citoyens de commander des plantes vivaces pollinifères (Aktioun Päiperlek\_120522.PNG) fournies par le SICONA.</p>

- Pièces justificatives :
  - 1.Aktioun P\_iperlek\_120522.PNG
  - 2.Minist\_re de l'Environnement- Brennesselen\_310522.PNG
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :

Im Audit besprochen: Art. 44 RBVS Toitures verte sind vorgeschrieben. Ausserdem wird die Regenwassernutzung finanziell gefördert.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1.0)

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

<p>La délibération type "2.17\_Ömweltfrëndlecht Beliichtungskonzept.docx" jointe ci-dessous fut fournie à la commune. Une version adaptée par le secrétaire communal fut délibérée au conseil communal récemment. La délibération n'étant pas encore mise en forme, elle sera présentée lors de l'audit.</p>

- Pièces justificatives :  
1.2.17\_\_mweltfr\_ndlecht Beliichtungskonzept.docx

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

<p>Cette mesure est intégrée dans la stratégie pluriannuelle fournie pour la mesure 1.1.</p>

- Pièces justificatives :
- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

Inwieweit ist einer der 3 Aktionspläne des PNP in der Umweltschutzstrategie der Gemeinde integriert?

ok, "Bestäuber", Frage hat sich erledigt - technisches Problem

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : )

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs:  $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$ ; prairies:  $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$ ; biotopes protégés des milieux ouverts:  $0\text{kg Ntot/ha/an}$ ) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 4,6 ha
- Points : 0.8
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

<p>Les chiffres fournis par Klima Agence se trouvent dans le document

"EVAL\_NATURPAKT\_GIS\_Flaechenauswertungen\_Gruppe4\_Sicona.pdf" au tableau 5, joint ci-dessous.</p>

- Pièces justificatives :
  - 1.EVAL\_NATURPAKT\_GIS\_Flaechenauswertungen\_Gruppe4\_Sicona.pdf

### 3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 7,77 %
- Numérateur : 12.75
- Dénominateur : 163.99
- Points : 2.1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Le calcul de cette mesure est présenté dans le fichier "3.4\_Strassen\_Landschaftstrukturierung\_281222.xlsx" joint ci-dessous, sur la feuille "Calcul". Ce calcul intègre le cadastre des buissons en milieu ouvert, dont le tableau de données extrait de la base de données du SICONA figure dans la feuille "Hecken\_HEBA" de ce même fichier. Le shapefile du cadastre des buissons "Strassen\_Hecken281222.shp" se trouve dans le fichier compressé "3.4.zip". En plus des données issues du cadastre des buissons, un shapefile des parcelles sous contrat biodiversité est joint dans le fichier compressé "3.4.zip" sous le nom "Strassen\_BV\_aktuell281222.shp". Parmi les 2 surface contenues dans ce shapefile, la surface libellée " FAUNE LIEE AU MILIEU CHAMPETRE: BANDES AMENAGEES EN MILIEU CHAMPETRE." est intégrée dans le calcul. Le milieu ouvert fut calculé sur base de la couche "pag\_C006 — ZONAGE" du fichier "pag\_C006.gml" disponible sur le site <https://data.public.lu/fr/datasets/pag-strassen/> (via téléchargement du dossier "pag-c006.zip"). Furent considérées comme "milieu ouvert" les entités de la couche "pag\_C006 — ZONAGE" dont la "CATEGORIE" dans la table d'attributs correspond à "AGR". Finalement une carte ("3.4\_Strassen.pdf") contenant tous les éléments cités ci-dessus est également jointe.

- Pièces justificatives :
  - 1.3.4\_Strassen\_Landschaftstruktur\_ierung\_281222.xlsx
  - 2.3.4.zip
  - 3.3.4\_Strassen.pdf

### 3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur : 75 m2
- Points : 0.1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

2 murs en pierres sèches dans le Gaaschgrund construit par le SICONA, d'1,5 m de hauteur et de 25 m de longueur, donnant une surface verticale de  $2 * 25 m * 1,5 m = 75 m^2$ . "3.5\_SICONA DB.PNG" est un extrait de la base de données du SICONA du site sur lequel se trouvent ces murs en pierres sèches.

- Pièces justificatives :
  - 1.3.5\_SICONA DB.PNG
  - 2.Dr\_chemauer\_Strassen\_Cadastral.PNG
  - 3.Dr\_chemauer\_20220816\_092653.jpg
  - 4.Dr\_chemauer\_P1010898.JPG
  - 5.Dr\_chemauer\_Strassen\_Cadastral 2.PNG

- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :

Bitte angeben, wo sich die beiden Trockenmauern befinden. Ich vermute auf Parzelle 704/3702? Ein Auszug vom Orthofoto zum Lokalisieren bitte nachreichen.
  2. Réponse de la commune :

Das ist fast richtig. Es handelt sich effektiv um den Gaaschtgrund, aber ein bisschen weiter nach rechts, genauer auf der Parzelle 700/1442.  
Am Anhang habe ich Ihnen folgende Daten hinzugefügt:

    - Dréchemauer\_Strassen\_Cadastral 2.PNG: ein Screenshot vom Geoportail mit den Katasternummern, wo man auch Teile der Trockenmauern beobachten kann ;
    - Dréchemauer\_Strassen\_Cadastral.PNG: ein Screenshot vom Geoportail mit den Katasterflächen ;
    - "Dréchemauer\_P1010898.JPG" Foto von den Trockenmauern, genommen in 2021 ;
    - "Dréchemauer\_P1010898.JPG" Foto von der verlängerten Trockenmauer, genommen in 2022.
  3. Avis final :

Ok
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 0.1)

### 3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

### 3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :



### 3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur : 59,78 %
- Numérateur : 62.54
- Dénominateur : 104.62
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :

Eine entsprechende Studie der SICONA, die im Entwurf vorliegt, wurde im Audit gezeigt. Demnach können 56,7% der Ackerflächen als artenreich gelten (Gruppen 1a, 1b1, 1b2 und 2). Die Shapes wurden nachgereicht.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

### 3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

### 3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur : 79,57 %
- Numérateur : 4573
- Dénominateur : 5747
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

<p>Vous trouverez en pièce jointe les shapefiles utilisés pour le calcul de cette mesure sous le dossier (3.10\_Strassen.zip), une carte illustrant le résultat (3.10\_Strassen.pdf) et le tableau contenant le calcul à partir des tables d'attributs des shapefiles respectifs joints (3.10\_Strassen.xlsx).</p><p>Le shapefile "Strassen\_Gewaesser.shp" contient les cours d'eau de la commune de Strassen. Il est obtenu par intersection du shapefile de la limite communale avec le shapefile des cours d'eau "Gewaesser\_220801.shp" fourni par l'Etat et disponible sur <a href="https://data.public.lu/fr/datasets/surface-water/" rel="noopener noreferrer" target="\_blank" style="color: var(--link-color);">Surface water - Portail Open Data (public.lu)</a>.</p><p>Le shapefile "Strassen\_Gewaes\_exploded\_&\_filtred.shp" contient les cours d'eau bordés de forêt ou d'un biotope (tel que représenté sur le shapefile des biotopes des milieux ouverts "V\_BTK\_MO\_F\_SP\_region.shp", contenant les "autres biotopes" hors biotopes ponctuels, zones tampons

et vergers à hautes tiges&nbsp;disponible sur <https://data.public.lu/fr/datasets/biotope-cadaster-of-the-open-landscapes-2/> rel="noopener noreferrer" target="\_blank" style="color: var(--link-color);">Biotope cadaster of the open landscapes - Portail Open Data (public.lu)</a>.</p></div>

- Pièces justificatives :
  - 1.3.10\_Strassen.xlsx
  - 2.3.10\_Strassen.zip
  - 3.3.10\_Strassen.pdf

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km2 de milieux ouverts)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 0,43 %
- Numérateur : 2.7
- Dénominateur : 622.89
- Points : 0.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>Les chiffres fournis par Klima Agence se trouvent dans le document "EVAL\_NATURPAKT\_GIS\_Flaechenauswertungen\_Gruppe4\_Sicona.pdf" au tableau 6, joint ci-dessous.</p>
- Pièces justificatives :
  - 1.EVAL\_NATURPAKT\_GIS\_Flaechenauswertungen\_Gruppe4\_Sicona.pdf

RAPPORT D'AUDIT - ÉVALUATION DU CATALOGUE DE MESURES | 18

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>Le devis du monitoring botanique annuel du SICONA "Strassen.pdf" est joint ci-dessous. Les résultats du monitoring de quelques années sont synthétisés dans des rapports (non-annuels), joints ci-dessous.</p>

- Pièces justificatives :
  - 1.Strassen.pdf
  - 2.Strassen\_13-14\_Biodivmonitor.pdf
  - 3.Strassen\_15-16\_Biodivmonitor.pdf
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :

Wurden nach 2015/16 kein Monitoring mehr finanziert?
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :

Die SICONA evaluiert die Flächen in all ihren Gemeinden regelmässig, aufgrund der Vielzahl der Flächen können auch grössere Pausen zwischen 2 Untersuchungen entstehen. Bis zum nächsten Audit werden die Flächen in Strassen nochmals evaluiert.
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

<p>Cette mesure est intégrée dans la stratégie pluriannuelle fournie pour la mesure 1.1.</p>
- Pièces justificatives :

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>Dans la partie écrite du PAG (<a href="https://www.strassen.lu/media/60a6225c341ae\_pag-pe-210423.pdf" rel="noopener noreferrer" target="\_blank" style="color: rgb(212, 32, 32);">PAG PE 210423</a>), l'article répondant à cette mesure est "Art. 17.5 Servitude « urbanisation - cours d'eau » (CE)" à la page 21/38 du document. Les zones correspondantes sont consultables sur la partie graphique du PAG (<a href="https://www.strassen.lu/media/60a6225c14db5\_pag\_a1\_10000\_20210426.pdf" rel="noopener noreferrer" target="\_blank" style="color: rgb(168, 25, 25);">PAG A1 10000 20210426</a>). Les fichiers n'ont pas pu être placés sur SIGINOVA du à la limitation de volume de fichier de 5MB.</p>

- Pièces justificatives :

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

#### 4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur : 30 %
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 10
- Points : 1.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :  
Mail als Preuve nachgereicht:

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

#### 4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  - 1.2017\_arr\_t\_grand-ducal statuts SEC.pdf

#### 4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 5,49 ha
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

<p>La surface totale de 5.49 ha correspond à la somme de la surface de 0.68 ha situées dans l'arrondissement Sud-Ouest et de la surface de 4.81 ha située dans l'arrondissement Sud. PLAN D'ACTION« FORETS ALLUVIALES » (2013, MECDD), avec EFOR-ERSA, disponible sur le site du MECDD.</p>
- Pièces justificatives :

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créés ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 0,38 ha
- Points : 0.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :  
<p>Données fournies par la Klima Agence.</p>
- Pièces justificatives :  
1.Mesures\_Naturpakt\_4.9\_4.10\_5.1\_5.2\_5.4\_5.5\_5.7\_5.8\_Sept2022\_V4\_Sicona.xlsx

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 10 Unité
- Numérateur : 1
- Dénominateur : 5
- Points : 0.5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :  
<p>Tableau fourni par Klima Agence</p>
- Pièces justificatives :  
1.Export\_4.11-5.1-5.7-5.8\_Sicona.pdf

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :  
<p>Cette mesure est intégrée dans la stratégie pluriannuelle fournie pour la mesure 1.1.</p>
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :  
Frage hat sich erledigt: "Quellen und Quellbäche"
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : )

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 413,22 ha
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
<p>Tableau fourni par Klima Agence</p>
- Pièces justificatives :
  - 1.Export\_4.11-5.1-5.7-5.8\_Sicona.pdf

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 85,07 %
- Numérateur : 355.16
- Dénominateur : 417.5
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :  
<p>Données fournies par la Klima Agence.</p>
- Pièces justificatives :
  - 1.Mesures\_Naturpakt\_4.9\_4.10\_5.1\_5.2\_5.4\_5.5\_5.7\_5.8\_Sept2022\_V4\_Sicona.xlsx



## 5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : PEFC
- Points : 1.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
  1. PEFC\_Strassen.pdf
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :

Bitte das FSC - Zertifikat erläutern. Ich finde viele Gemeinden, aber leider nicht Strassen unter "Waldzertifizierungsgruppe Luxemburg" auf der angegebenen Webseite? In Geoportal ist der Wald noch nicht als FSC-zertifiziert dargestellt.
  2. Réponse de la commune :

Carole Sinner hat uns per Mail bestätigt, dass die Gemeinde nicht FSC zertifiziert ist und dass es sich um ein Fehler von ihr handelte. Wir verlieren also leider 2 Punkte.
  3. Avis final :

PEFC ok, noch kein FSC-Zertifikat
  4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 3.0)

## 5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 12,53 %
- Numérateur : 52.3
- Dénominateur : 417.54
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

<p>Données fournies par la Klima Agence.</p>
- Pièces justificatives :
  1. Export\_Moosnam 5.4\_Sicono.pdf
  2. Mesures\_Naturpakt\_4.9\_4.10\_5.1\_5.2\_5.4\_5.5\_5.7\_5.8\_Sept2022\_V4\_Sicono.xlsx

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4 /ha
- Numérateur : 1671
- Dénominateur : 417.54
- Points : 2.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :  
<p>Le nombre d'arbres morts est donné à titre indicatif. La forêt communale est certifiée FSC de sorte à ce qu'elle contient d'office 4 arbres morts par hectare.</p>
- Pièces justificatives :

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 96,23 ares
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
<p>Tableau fourni par Klima Agence</p>
- Pièces justificatives :  
1.Export\_4.11-5.1-5.7-5.8\_Sicono.pdf

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,35 %
- Numérateur : 1.46
- Dénominateur : 417.54
- Points : 0.5
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :  
<p>Données fournies par la Klima Agence.</p>
- Pièces justificatives :  
1.Mesures\_Naturpakt\_4.9\_4.10\_5.1\_5.2\_5.4\_5.5\_5.7\_5.8\_Sept2022\_V4\_Sicona.xlsx

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur : 1
- Points : 1.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
  1. Commentaire de l'auditeur :
  2. Réponse de la commune :
  3. Avis final :

Während des Audit wurde 1 Massnahme zur Optimierung des Wildkorridors ausführlich beschrieben. Einrichtung einer Lichtung zur Nutzung durch die Wildkatze. Die Nachweise wurden nachgereicht.
- 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : )

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu'adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres :  $\geq 220$  ans et des chênes :  $\geq 260$  ans). (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :  
<p>Cette mesure est intégrée dans la stratégie pluriannuelle fournie pour la mesure 1.1.</p>
- Pièces justificatives :

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :  
<p>La délibération type "6.1\_Kommunikatiionskonzept.docx" jointe ci-dessous fut fournie à la commune. Une version adaptée par le secrétaire communal fut délibérée au conseil communal récemment. La délibération n'étant pas encore mise en forme, elle sera présentée lors de l'audit.</p>

- Pièces justificatives :  
1.6.1\_Kommunikatiionskonzept.docx

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 16
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>Le document "Strassen.pdf" à la page 4 dénommée "Page 22 sur 30" contient le devis de 12 activités éco-pédagogiques. Le SICONA a cependant réellement organisé 16 activités dont l'offre des activités "ED\_Stroossen\_Emweltdiplom.pdf" et "Hierscht-Wanterprogramm 2022\_Stroossen.pdf" sont jointes ci-dessous. A titre d'exemple, 2 offres d'activités individuelles, "ED\_BS\_Villecher am Wanter 13.12.2022.pdf" et "ED\_BS\_D'Natur erwächt\_10.03.2022.pdf" sont également jointes. </p>

- Pièces justificatives :

- 1.ED\_Stroossen\_Emweltdiplom.pdf
- 2.Hierscht-Wanterprogramm 2022\_Stroossen.pdf
- 3.ED\_BS\_Villecher am Wanter 13.12.2022.pdf
- 4.ED\_BS\_DNatur erw\_cht\_10.03.2022.pdf

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

Wurden die SICONA kids Aktivitäten auch 2022 angeboten? Momentan liegt der Nachweis für 2021 als Nachweis bei. Dann wären alle Aktivitäten aus dem selben Kalenderjahr, was etwas kohärenter wäre

2. Réponse de la commune :

Die alte Preuve von 2021 habe ich jetzt herausgenommen. 2022 wurde der Umweltiplom organisiert. Auf den Dokumenten "Hierscht-Wanterprogramm 2022\_Stroossen.pdf" und "ED\_Stroossen\_Emweltdiplom.pdf" sind die jeweiligen Aktivitäten des Jahres 2022 präsentiert, jeweils 7 und 9 Aktivitäten. Die anderen PDFs sind die Angebote individueller Aktivitäten die als Beispiel mit angehängen wurden.

3. Avis final :

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : )

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui, organisation par la commune
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>Organisation d'une formation sur les surfaces Natura 2000 de Strassen. Une liste de présence, ainsi que l'offre de la formation sont jointes ci-dessous, respectivement "2023-01-18\_Liste des présences signée\_Formateur.pdf" et "2023-01-18\_Natura2000\_Intern Formatioun\_Invitation.docx".</p>

- Pièces justificatives :
  - 1.2023-01-18\_Natura2000\_Intern Formatioun\_Invitation.docx
  - 2.2023-01-18\_Liste des pr\_sences sign\_e\_Formateur.pdf

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 21 /an
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>La liste "6.4 Sensibilisation\_Liste\_2022.docx" jointe ci-dessous détaille les publications relatives à la protection de la nature et/ou de l'eau. Des captures d'écrans des publications correspondantes sont également jointes, jusqu'à la limite de chargement du SIGINOVA de 5MB.</p>

- Pièces justificatives :
  - 1.6.4 Sensibilisation\_Liste\_2022.docx
  - 2.Copil Mag\_N3 et N2\_0122.PNG
  - 3.Copil Mag\_N4\_0722.PNG
  - 4.Dossier Harespelen\_0922.PNG
  - 5.Aktioun P\_iperlek\_040522.PNG
  - 6.Aktioun P\_iperlek\_120522.PNG
  - 7.Dag vum Bam\_161122.PNG
  - 8.Diffusion Film \_ Eng \_erd \_\_200422.PNG

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.6.7 HemoRIDE\_250922.PNG

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur : 15,23 m<sup>3</sup>/an
- Points : 1.5
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>Le document Pdf contient les bulletins de ventes du bois de la commune de Strassen réservé pour la commune même. Dans le document Excel, l'évaluation de la mesure 6.9 est réalisée. Les ventes des années 2016 ne sont pas retenues étant donné que la mesure ne s'applique qu'à la période 2017- 2021 inclus. L'année 2022 n'est pas retenue pour la même raison et aussi parce qu'il s'agit de bois de chauffage.</p>

- Pièces justificatives :
- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

Was wurde aus den 6,6 m<sup>3</sup> Eichenholz 2017 gebaut? Bitte noch den 2. bulletin de vente von 2019 nachreichen. In der hochgeladenen Datei befindet sich von 2019 nur der Bulletin über 80 Ster Brennholz. Um welchen Spielplatz (2018, 19,5 m<sup>3</sup>) in der Gemeinde geht es? Falls möglich, ein Foto nachreichen.

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Es wurde eine Liste der Spielplätze nachgereicht, für die "Holz von hei" genutzt wurde, sowie sehr viel Fotos mit sehr guten Beispielen. Interessant ist auch die temporäre Nutzung von Holz im Rahmen von Events, das später als Brennholz verwendet wird, auch wenn das hier nicht angerechnet werden kann (temporäres Labyrinth für Kinder).

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.5)